



Montréal, le 3 septembre 2021

**Objet** : Nouvelle procédure de réservation d'interprètes pour les établissements scolaires des 5 régions suivantes : Montréal, Laval, Montérégie, Lanaudière et Laurentides.

Madame, Monsieur,

La mission du Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET) est d'offrir des services d'interprétation pour les client(e)s sourd(e)s, sourd(e)s-aveugles et malentendant(e)s dans les modes de communication suivants : langue des signes québécoise (LSQ), oralisme et tactile (LSQT). Le rôle d'un(e) interprète français-LSQ est d'agir comme courroie de transmission linguistique en traduisant le sens de ce qui est dit entre deux personnes ou deux groupes de personnes ne parlant pas la même langue. En plus de transmettre le sens, l'interprète transmet également les émotions, les subtilités de la langue et l'intonation. Il ou elle établit un lien entre deux personnes leur permettant ainsi de communiquer à égalité.

Nos services d'interprétation sont offerts en présentiel ou en interprétation vidéo à distance (IVD). Pour en savoir davantage sur le fonctionnement de l'IVD, veuillez consulter la fiche suivante : [Boîte à outils 4 - SIVET - IVD](#)

Nos client(e)s sourd(e)s et nos interprètes sont habitués d'utiliser la plateforme Zoom, mais ils peuvent utiliser, sans problème, d'autres plateformes : Google Meet, Teams ou autre.

La présente est pour vous informer que le SIVET a changé sa procédure de réservation pour les demandes d'interprètes provenant des établissements scolaires. Étant donné que ce sont ces établissements qui couvrent les frais du service d'interprétation, toute demande de service pour une rencontre avec des parents sourds, sourds-aveugles ou malentendants doit être faite par l'établissement afin de permettre au SIVET de confirmer l'approbation de ces frais. Nous avons donc informé les parents sourds, sourds-aveugles ou malentendants qu'ils devront contacter leur établissement scolaire pour que ce dernier nous envoie une demande.

Voici le lien qui contient toutes les coordonnées du SIVET pour faire une demande: [Réserver - SIVET](#). Il est important d'envoyer votre demande dès que vous êtes informés du besoin afin d'assurer la disponibilité d'un(e) interprète à l'heure et à la

date de la rencontre. Voir également le lien suivant pour connaître nos tarifs : [Tarifs et soumissions - SIVET](#)

Voici les étapes à suivre pour procéder à une réservation :

1. Avant de procéder à une réservation, validez les points suivants auprès de la direction de votre établissement : 1) obtenir son approbation et 2) nous transmettre les coordonnées pour la facturation (le nom complet de l'établissement, l'adresse postale, le nom de la personne responsable et son adresse courriel).
2. Informez-nous aussi de :
  - ✓ La raison de la rencontre
  - ✓ Les heures prévues de début et de fin de la rencontre
  - ✓ Les coordonnées du lieu de la rencontre
  - ✓ Le moyen d'interprétation privilégié (en présentiel ou en IVD)
  - ✓ Le nom de votre école
  - ✓ Le nom du/de la professionnel(le) ou de l'enseignant(e)
  - ✓ Le nom complet de l'élève et son niveau scolaire
  - ✓ Le nom du ou des parent(s) sourd(s)
  - ✓ L'adresse courriel du ou des parent(s) sourd(s)

Si vous nous envoyez votre demande par courriel, les parents sourds recevront également la confirmation de la présence de l'interprète ainsi que toutes les informations concernant la rencontre.

Votre demande de réservation d'un(e) interprète peut aussi se faire directement en ligne en créant un compte et en vous y connectant.

Pour obtenir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de la répartition du SIVET, par courriel : [reception@sivet.ca](mailto:reception@sivet.ca)

Cordialement,



---

Suzanne Laforest  
Directrice générale du SIVET